

La formation

Projet professionnel

- Au sein d'entreprises artisanales ou PME, il peut être amené à occuper les fonctions :
 - Chef de chantier
 - Conducteur de travaux
 - Chargé d'affaire
 - Responsable de projets
 - Adjoint au dirigeant de l'entreprise.
- Dans les grandes entreprises, il est plus spécialisé et travaille au bureau d'études, au bureau des méthodes, en conduite de travaux, ou sur chantier, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique.
- Dans un bureau d'études techniques ou de maîtrise d'œuvre, il occupe des fonctions de dessinateur projeteur, calculateur et peut évoluer vers un poste de chargé d'affaires après quelques années d'expérience.



Nos autres formations en apprentissage

- BTS Management Économique de la Construction (MEC)
- BTS Travaux publics
- BTS Électrotechnique
- Bac Pro MSPC en 1 an

Pour
+
d'infos



UFA du Lycée Louis Pasteur

800, Rue Léon Blum - BP 19
62251 Hénin-Beaumont
03 21 08 86 43
ufa.pasteur62@ac-lille.fr



Acteurs
du réseau  **mon
avenir pro**

monavenirpro-hdf.fr

Alternance

Apprentissage

Bâtiment Travaux Publics

BTS
Bâtiment



UFA du Lycée Louis Pasteur • Hénin-Beaumont

Planifier l'avenir !

Un diplôme Une formation Un salaire

Le métier

Le technicien supérieur bâtiment est amené à exercer son métier dans les domaines du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception de solutions techniques jusqu'à la réception des ouvrages.

- Concevoir des solutions techniques depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation
- Concevoir, avec ou sans assistance numérique, le processus de réalisation d'un ouvrage
- Valider et optimiser techniquement et économiquement la relation « ouvrage-procédés-matériaux », notamment dans le cas des interfaces entre gros œuvre et corps d'état secondaires et techniques
- Piloter un chantier en garantissant l'avancement, la qualité, la sécurité
- Gérer un chantier, sur les plans humain, matériel, économique et environnemental
- Apporter une réponse technique et économique à une demande

Le contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie :

- Un employeur
- Un apprenti
- Un centre de formation

Contrat accessible de 16 à 29 ans révolus

Dérogations possibles :

- Pour les jeunes en fin de cycle de 3^{ème} dès 15 ans
- Pour les personnes en situation de handicap (RQTH) - aucune limite d'âge
- Pour les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise - aucune limite d'âge

L'apprenti

Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle en entreprise
- Associer théorie et pratique
- Bénéficier de l'accompagnement d'un maître d'apprentissage
- Préparer un diplôme ou un titre professionnel
- Être rémunéré
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières
- Cotiser pour sa retraite

Engagements

- Effectuer les missions confiées par l'employeur
- Suivre la formation théorique et faire le lien avec les activités en entreprise

La rémunération

	- de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 ^{ème} année d'exécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Exonération du paiement des cotisations salariales jusqu'à 79% du SMIC. Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles. Contacter le coordonnateur pédagogique apprentissage pour des simulations de coûts pour les employeurs.

La formation

Conditions d'admission

- Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Être titulaire d'un :
Bac STI2D (spécialité architecture et construction) ou Bac Pro du domaine (Technicien d'Études du Bâtiment, Technicien du bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros Œuvre, etc.) ou Bac général

Enseignements

Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

- Enseignement général : 700 heures pour les 2 ans
- Enseignement technologique et professionnel : 700 heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Contrôles Ponctuels (CP). La formation pratique en entreprise est assurée par le maître d'apprentissage

Rythme

- Formation en alternance de 2 ans
- 2 semaines en UFA, 2 semaines en entreprise

